Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 43/1952 (1952)

Artikel: Chronique scolaire vaudoise

Autor: Jaccard, Louis / M. M. / L. M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114041

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous avons, dès lors, songé à une institution préparatoire à l'École professionnelle, où l'on pourrait réduire considérablement la durée des études par la concentration de l'effort sur l'essentiel, à savoir : apprendre aux élèves à penser et à s'exprimer par la parole et par l'écriture ; leur apprendre à calculer et à dessiner ; en même temps les former à la maîtrise d'eux-mêmes et éduquer leurs facultés physiques.

Grâce à cette stricte limitation du programme à ce qui constitue, en réalité, la base d'une saine culture, grâce aussi à une méthode efficace et à des maîtres préparés à cette tâche, nous nous croyons fondés à escompter des résultats très positifs.

L.B.

Chronique scolaire vaudoise

Enseignement primaire

Dans le compte rendu présenté par le Département de l'instruction publique sur sa gestion de 1951, le Service de l'enseignement primaire relève que les effets de la pénurie du personnel enseignant se sont encore fait sentir cette année-là. Les volées de candidats à l'enseignement sorties jusque-là de l'Ecole normale n'ont pas encore suffi pour assurer la direction de toutes les classes vacantes: plusieurs concours pour la repourvue d'écoles privées de titulaires n'ont pas donné de résultat. Il a donc fallu de nouveau faire appel au dévouement d'instituteurs et d'institutrices retraités ou ayant quitté l'enseignement pour des raisons personnelles et prélever à l'Ecole normale une quinzaine d'élèves au cours de leur dernière année d'études. L'espoir n'en demeure pas moins de voir cette situation prendre fin dans un avenir pas trop éloigné. Le nombre des élèves admis ces dernières années dans les diverses sections de l'Ecole normale permet d'envisager des temps plus favorables à une tenue régulière de toutes les classes primaires et enfantines du canton.

Notre chronique de l'année dernière a signalé le fait que l'effectif du personnel enseignant primaire (instituteurs, institutrices, maîtresses d'écoles enfantines, d'enseignement ménager, de travaux à l'aiguille, maîtres spéciaux de gymnastique, de dessin, d'allemand, etc.) s'élevait

en 1940 à 1504 en 1946 à 1526 en 1950 à 1576.

Nous relevons dans le compte rendu de 1951 que cet effectif a passé à 1596. C'est donc un accroissement de 20 unités en un an contre 4 et 5 annuellement au cours des périodes précédentes.

L'attention du Service de l'enseignement primaire s'est portée avant tout sur la refonte du Plan d'études des écoles enfantines et primaires. Le nouveau projet issu de ces travaux a été transmis aux commissions scolaires, puis au personnel enseignant lequel a manifesté le désir d'examiner à fond cet important document et d'être autorisé à y consacrer un temps suffisant.

Parmi les manuels soumis à réédition ou à remplacement, citons ceux de géographie pour les classes de 2° et 3° années du degré moyen, et d'allemand pour les classes primaires supérieures. Il en sera de même de l'ouvrage Chez Nous utilisé dans les écoles ménagères et pour l'enseignement de l'économie domestique aux jeunes filles. La carte de la Suisse et le recueil Chante Jeunesse subiront le même sort. Les élèves du degré inférieur verront rééditer très prochainement leur manuel de lecture Mon second Livre et ceux des degrés intermédiaire et supérieur, les ouvrages destinés à l'enseignement de l'histoire suisse. Rappelons à ce dernier sujet les enquêtes, discussions, conférences et rapports auxquels la question même des bases générales de l'enseignement de l'histoire a donné lieu dans les cercles pédagogiques et dans la presse de chez nous. Le travail de M. le directeur G. Panchaud, dans cet Annuaire-ci, en donne une idée.

La question du *Cinéma scolaire* a été mise au point après entente du Département avec la Commission d'information et de documentation pédagogiques. Les maîtres seront ainsi guidés désormais dans le choix des films. Des commissions régionales sont nommées avec mission de « visionner » les documents de la Centrale du film, à Berne.

Le Musée scolaire cantonal a changé d'enseigne : il porte depuis l'année dernière le nom de Centrale de documentation scolaire. Son matériel s'enrichit d'année en année. En 1951, la Centrale a fait l'acquisition de 523 tableaux muraux, 272 films fixes et 256 volumes de la Bibliothèque de travail. Un nouveau catalogue s'élabore pour remplacer celui de 1939. L'année dernière, la Centrale a assuré les prêts suivants : 6165 tableaux, 1433 boîtes de diapositives, 230 séries de vues pour l'épidiascope et 2691 films fixes. A fin décembre 1951, le directeur du Musée, M. Albert Chessex, ancien maître de l'une des classes d'application à l'Ecole normale, a résigné ses fonctions à la tête du dit Musée, où il a œuvré pendant une vingtaine d'années. Très consciencieux et d'un savoir-faire éprouvé, il s'en va après avoir reçu l'assurance de la gratitude de l'Ecole vaudoise et du Département de l'instruction publique.

L'organe de l'autorité scolaire cantonale, le Bulletin officiel, qui paraît généralement six fois par année, publie, depuis sa création en 1924, les circulaires et communications diverses du Service de l'enseignement primaire et, depuis l'an dernier, du Service de l'enseignement secondaire. Les membres du corps enseignant et les présidents des commissions scolaires le reçoivent gratuitement. Une nouvelle rubrique, consacrée au Musée cantonal des Beaux-Arts, signale les expositions et encourage les maîtres à développer le goût de leurs élèves en les orientant vers les choses de l'art.

Les membres du corps enseignant primaire ont été convoqués en conférences de cercle en septembre 1951 pour assister à la présentation de deux manuels sortis récemment de presse : celui d'instruction civique « Nos Libertés - Nos Devoirs », dont l'auteur est M. G. Perriraz, inspecteur scolaire, et celui de solfège « L'Accord parfait », composé par M. le professeur J. Burdet, pour les écoles primaires et secondaires vaudoises. Les inspecteurs scolaires ont orienté les maîtres sur la façon d'employer

ces nouveaux moyens d'enseignement qu'illustraient, d'ailleurs, des leçons pratiques.

Le compte rendu du Département ne manque pas de signaler l'importance des problèmes que pose l'éducation de la jeunesse et l'attention avec laquelle il suit le mouvement des idées qui s'agitent autour de ces problèmes. La presse a ouvert ses colonnes, au cours de l'été dernier, aux pédagogues et à quiconque s'intéresse aux questions d'enseignement, à la suite des causeries et démonstrations faites en Suisse romande par le grand chef de l'Ecole moderne française, Célestin Freinet. Des avis, divergeant parfois assez nettement, ont opposé les partisans aux adversaires des principes mis en honneur à l'Ecole Freinet. Que déduire de ces débats? C'est qu'il est permis, tout en formulant de sérieuses réserves. d'admettre les avantages incontestables de certaines théories énoncées par les protagonistes de l'éducation nouvelle. Mais on comprend l'appel à la prudence de l'autorité scolaire cantonale quand, l'année dernière déjà, elle déclarait que « l'école publique, institution au service de tous, n'a pas le droit de courir l'aventure et que, si dans l'application des méthodes on ne doit pas ignorer les découvertes pédagogiques ayant fait leurs preuves, il importe de tenir compte aussi des nécessités sociales et... du simple bon sens ».

L. JD.

Enseignement secondaire

Les effectifs des écoles secondaires vaudoises continuent à augmenter. En 1951, les établissements cantonaux — Gymnases, Collèges classique et scientifique, Ecole supérieure de commerce, Ecoles normales — ont compté 2770 élèves, contre 2689 en 1950. Les établissements communaux, qui comprennent l'Ecole supérieure et le Gymnase de jeunes filles de Lausanne et les 18 collèges des principales localités du canton, ont reçu 3552 élèves, alors qu'ils en avaient 3438 l'année précédente. L'augmentation est au total de 195 élèves. Depuis 1939, les effectifs se sont accrus de plus de 1000 élèves.

En considérant de tels chiffres, on est tenté de parler de crise de croissance. Le terme ne convient pourtant pas, puisque cette augmentation est constante et s'explique par celle de la population, qui se concentre de plus en plus dans les villes. Si l'on ajoute qu'un nombre croissant de parents désirent faire bénéficier leurs enfants de l'instruction secondaire pour leur permettre de mieux répondre aux exigences toujours accrues de la formation professionnelle, on ne s'étonnera pas de voir augmenter les effectifs de nos écoles. S'il n'y a donc pas à proprement parler de crise de croissance, il y a certes une crise du logement scolaire, surtout à Lausanne. Toutes les écoles secondaires du chef-lieu sont à l'étroit, beaucoup de classes sont surchargées. Le dernier bâtiment construit pour un établissement secondaire à Lausanne est celui du Collège classique cantonal en 1937. Par des moyens de fortune et en utilisant tous les recoins de ce qui existe, on est arrivé à loger les quelque 1200 élèves que nos écoles comptent en plus depuis cette date. La construction d'un nouveau bâtiment s'impose et à cet

effet l'Etat a acquis en 1951 la propriété de Mon-Abri. De son côté le Conseil communal de Lausanne a voté un crédit de près de 10 000 000 fr. pour l'édification d'un imposant groupe scolaire avec trois salles de gymnastique, destiné à l'Ecole supérieure et au Gymnase de jeunes filles.

Nous mettons ce problème des effectifs, et partant celui des locaux, au premier plan, parce que le nombre détermine à beaucoup d'égards la pédagogie. Toute la pédagogie moderne tend à individualiser l'enseignement, à susciter une plus grande activité chez l'élève. Or, on le conçoit aisément, la mise en œuvre de méthodes appropriées à ce but se heurte à l'obstacle du nombre. Dans des classes trop chargées, l'erreur du cours professé, écueil plus difficile à éviter au degré secondaire qu'au primaire, reparaît fatalement.

Au 31 décembre 1951, le corps enseignant secondaire vaudois comptait 470 maîtres et maîtresses ordinaires, spéciaux et temporaires.

Au cours de la dernière année, les programmes n'ont subi que peu de changements. Au Gymnase classique, la part de la philosophie a été considérablement renforcée, puisqu'elle passe de 3 à 5 heuresannée, ce qui montre toute l'importance que nous attachons à cet enseignement si discuté dans les gymnases de Suisse alémanique. Le nombre des heures d'histoire et de physique a été lui aussi accru. Un cours facultatif d'italien a été ouvert au Collège classique cantonal, germe d'un futur baccalauréat B avec une troisième langue nationale. L'importance de l'italien comme langue de culture et langue nationale nous dispense de justifier l'expérience amorcée en 1951. On s'étonnera bien plutôt de l'impossibilité actuelle, dans le canton de Vaud, d'obtenir un certificat de maturité avec italien. Pour expliquer la petite place qu'occupe cette langue dans nos écoles secondaires, il faut se souvenir que l'attrait qu'exerce l'anglais n'est pas dans notre canton un phénomène récent, mais le fruit d'une tradition qui remonte au XVIIIe siècle et même plus haut. Une option entre l'anglais et l'italien laisserait peu de chances à cette seconde langue d'améliorer ses positions. Seule l'institution d'un baccalauréat de langues modernes, à certains égards désirable, permettrait de faire à l'italien la place qu'il mérite.

Le contrôle médical des établissements d'instruction secondaire, dont nous annoncions la création dans notre chronique de l'année dernière, a commencé son activité. Six médecins d'établissements, assistés d'une infirmière-secrétaire, ont été désignés, des locaux d'examen ont été aménagés et plusieurs classes dans chaque école ont déjà été examinées. Ce contrôle fonctionne aussi dans les collèges communaux dont chacun a son médecin attitré.

Le rôle joué par les 18 collèges communaux, dont la plupart donnent accès aux Gymnases classique et scientifique, est bien illustré par les quelques chiffres suivants: en 1951, sur 253 élèves, garçons et filles, qui ont reçu dans ces collèges le certificat d'études secondaires, 71 sont entrés dans un gymnase, 55 dans une école supérieure de commerce

et 95 dans une école professionnelle ou en apprentissage. Si l'on considère que la proportion relativement forte des gymnasiens est surtout le fait de deux des plus grands collèges communaux, Vevey et Yverdon, on conclura que la plupart des élèves ne cherchent pas au collège communal l'accès aux études supérieures, mais cette formation générale désintéressée qui servira de base à la formation professionnelle quelle qu'elle soit.

Les collèges secondaires représentent pour les communes une lourde charge financière, malgré les forts subsides de l'Etat. Un problème épineux est celui que pose la présence dans ces collèges d'enfants de familles non domiciliées sur le territoire communal et qui sont donc contribuables d'autres communes. La proportion en varie beaucoup d'un collège à un autre, puisqu'elle va du 5 au 49 % du nombre total des élèves, la moyenne s'établissant à 28,4 %. On comprend aisément que la commune à la charge de laquelle le collège se trouve soit tentée de demander aux communes de domicile leur contribution, les écolages étant loin de couvrir les frais. A défaut d'une disposition légale, qui, à vrai dire, sera fort difficile à élaborer puisque l'école secondaire est facultative, les communes peuvent conclure entre elles des arrangements à l'amiable. Jusqu'à présent seule la commune de Vevey a réussi à obtenir des communes avoisinantes leur contribution aux frais du collège.

Une fois de plus on constate la diversité de l'enseignement secondaire vaudois, dont la structure ne satisfait certes pas l'esprit logique, mais dont les particularités s'expliquent par l'histoire de ses divers établissements et par une autonomie communale vivace.

M. M.

Enseignement supérieur

L'Université a perdu trois de ses étudiants (dont Louis Berney, victime d'un accident d'aviation en service commandé) et deux de ses professeurs en la personne de Léon Bolle et de Lucien Bovet. Le premier avait été appelé par le Conseil d'Etat à succéder à M. Maurice Paschoud, lorsque ce dernier fut, en 1931, nommé directeur général des C.F.F.; après de brillantes études à l'Ecole polytechnique fédérale, il avait travaillé dans l'industrie et, notamment, dirigé à Genève une usine de petite mécanique de précision; il enseignait à l'EPUL la résistance des matériaux et la statique graphique.

Victime d'un accident de la circulation qui a éveillé dans tout le pays un profond écho, le D^r Lucien Bovet, médecin-chef de l'Office médico-pédagogique vaudois, donnait, depuis 1946, à titre de chargé de cours à l'Ecole des sciences sociales (puis, dès 1949, également à la Faculté de médecine) un enseignement très apprécié des étudiants sur la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. Sa dernière publication est le très remarquable rapport sur les aspects psychiatriques de la délinquance juvénile, qu'il a rédigé pour l'Organisation mondiale de la santé.

Le corps professoral de l'Université comptait, à la fin de l'année universitaire 1950-51, 34 professeurs honoraires (y compris M. Samuel May, ancien directeur du Gymnase et du Collège scientifiques, en reconnaissance de son activité dans le domaine de l'astronomie), et 99 professeurs en exercice, dont 52 ordinaires et 47 extraordinaires; en outre 40 chargés de cours, 30 privat-docents et 3 lecteurs.

A la Faculté de droit, M. le professeur Otto Riese, doyen de la Faculté, appelé aux fonctions de président de cour au Tribunal fédéral allemand à Carlsruhe, a été remplacé comme doyen, pour la fin de la période biennale, par M. le professeur Roger Secrétan; l'enseignement du droit civil allemand est assumé dès le 15 octobre 1951 par M. le professeur Bernhard Aubin, de Tubingue; M. François Gilliard a été nommé chargé de cours pour l'histoire du droit. A l'Ecole des sciences sociales et politiques, M. Jacques Bourquin donne, à titre de privatdocent, dès le 15 octobre 1951, un cours sur l'information dans le monde moderne. A la Faculté de médecine, MM. les professeurs Nicolas Popoff, titulaire de la chaire d'anatomie et Charles Perret, titulaire de la chaire de médecine opératoire, ayant atteint la limite d'âge, ont été remplacés, respectivement, par M. Georges Winckler, précédemment à Strasbourg, et par le Dr Eugène Urech, médecin-chef de l'Hôpital de Saint-Loup. A la Faculté des Lettres, M. le professeur Adrien Bovy a été remplacé par M. Jean Leymarie, conservateur du Musée des beaux-arts de Grenoble: M. le professeur Paul Aebischer a été chargé d'un enseignement à l'Université de Genève et M. le professeur Jacques Freymond d'un cours à l'Institut universitaire des hautes études internationales. A la Faculté des sciences, M. le professeur Nicolas Oulianoff, ayant atteint la limite d'âge, a été remplacé par M. le professeur Edouard Poldini et, pour la topographie d'exploration, par M. Pierre Mercier, chef de travaux. A l'Ecole polytechnique, M. le professeur Fritz Hubner, avant pris sa retraite, les enseignements qu'il donnait ont été confiés aux professeurs Maurice Cosandev et François Panchaud; l'enseignement de la législation industrielle, assuré jusqu'alors par M. le professeur Charles Rathgeb, a été confié à Me Jean Pelet, avocat.

Au semestre d'hiver 1950-51, l'Université a compté 1688 étudiants réguliers (dont 597 à l'EPUL) et 74 auditeurs (dont 10 à l'EPUL). Au semestre d'été 1951, 1566 étudiants réguliers (dont 505 à l'EPUL) et 52 auditeurs (dont 10 à l'EPUL).

L'Université a conféré le grade de docteur en droit honoris causa à M. Rudolf Kaulla, ancien professeur d'économie à l'Ecole polytechnique de Stuttgart, en hommage au vénérable savant dont la doctrine, alliant l'histoire à la jurisprudence, a enrichi la science économique de vues originales sur la monnaie, les valeurs et le juste prix; et à M. François Olivier-Martin, professeur à la Faculté de droit de Paris et membre de l'Institut de France, en hommage à l'illustre historien du droit qui, dans toute son activité savante, associe exemplairement à l'investigation du passé la recherche du bien commun.

Les grades et diplômes suivants ont été décernés: 4 licences en théologie; 32 licences en droit; 6 doctorats en droit; 8 licences et

doctorats en droit. A l'Ecole des sciences sociales et politiques, 18 certificats d'études pédagogiques, 4 licences ès sciences pédagogiques, 3 licences ès sciences sociales, 8 licences ès sciences politiques, 1 diplôme d'études consulaires. A l'Ecole des hautes études commerciales, 10 certificats d'études supérieures, 37 licences ès sciences commerciales et économiques, 1 licence ès sciences commerciales et actuarielles, 6 certificats complémentaires de licence, 1 doctorat ès sciences commerciales et économiques. A l'Institut de police scientifique, 1 diplôme d'études de police scientifique. A la Faculté de médecine, 35 candidats ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux de médecine. En outre, l'Université a décerné 3 certificats de stage, 38 doctorats en médecine, 5 doctorats en médecine dentaire et 6 certificats d'études médicales et doctorats en médecine. A la Faculté des lettres, 9 licences ès lettres et 1 doctorat ès lettres; 15 étudiants étrangers ont obtenu le certificat d'études françaises et 7 le diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne. A la Faculté des sciences, 4 licences ès sciences, 4 diplômes de chimiste, 3 diplômes de géologue et 5 doctorats ès sciences. A l'Ecole de pharmacie, 1 diplôme de pharmacien de l'Université; 15 étudiants de cette Ecole ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux de pharmacie. A l'Ecole polytechnique, 3 diplômes d'architecture ; 11 diplômes d'ingénieur-électricien, 22diplômes d'ingénieur civil, 14 diplômes d'ingénieur-chimiste, 14 diplômes d'ingénieur-mécanicien, 2 doctorats ès sciences techniques; 5 étudiants de cette Ecole ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux de géomètre.

L'Université a versé une somme de 5000 francs à la Société suisse des sciences morales, comme contribution au Fonds national de la recherche scientifique, voté par les Chambres fédérales et constitué le 1er août dernier.

Le nombre des bourses d'études augmente, grâce à des dons provenant de particuliers, d'institutions d'utilité publique et des milieux industriels. Le fonds créé pour faciliter aux étudiants l'impression de leur thèse de doctorat rend des services précieux.

L'assurance des étudiants a été étendue à la période des vacances d'été, et l'attention des autorités universitaires s'est portée sur la situation difficile de ceux que la maladie oblige à séjourner plusieurs années à la montagne. Le comité de patronage assiste un nombre croissant d'étudiants, la plupart étrangers, et s'intéresse activement à l'installation d'un restaurant-foyer.

L'Ecole polytechnique a pris une grande part aux essais de télévision qui se sont poursuivis à Lausanne, sous la direction technique de M. le professeur Ernest Juillard, de l'EPUL.

Le chœur universitaire, sous la direction de Carlo Hemmerling, a monté, avec le concours de l'Orchestre de chambre de Lausanne et de solistes, le grand opéra de Jean-Philippe Rameau : « Les Indes galantes ».

L. M.